



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

 E X T R A I T
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2021
 (Date de convocation : 26 mars 2021)

Délibération n° 20210401/02

Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	14
Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Le premier avril deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Aurore Ville, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Sarah Laguerre, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, Mme Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Benjamin Soucaze-Soudat (procuration donnée à M. Etienne Lay)

Secrétaire de séance : Mme Charlotte Foubert

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, soumet au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2020.

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter les comptes administratifs.

M. Thibaut Maurin, élu président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
 1°/ lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL « COMMUNE »

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		901 431,29		296 999,85	0,00	1 198 431,14
Opérations de l'exercice	2 682 742,20	3 009 368,31	434 285,73	634 257,31	3 117 027,93	3 643 625,62
Totaux	2 682 742,20	3 910 799,60	434 285,73	931 257,16	3 117 027,93	4 842 056,76
Résultats de clôture		1 228 057,40		496 971,42		1 725 028,82
Restes à réaliser			87 239,00	204 127,52	87 239,00	204 127,52
Totaux cumulés	2 682 742,20	3 910 799,60	521 524,73	1 135 384,68	3 204 266,93	5 046 184,28

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		73 435,86		252 337,94		325 773,80
Opérations de l'exercice	395 784,61	425 736,47	960 276,92	273 035,11	1 356 061,53	698 771,58
Totaux	395 784,61	499 172,33	960 276,92	525 373,05	1 356 061,53	1 024 545,38
Résultats de clôture		103 387,72	434 903,87		331 516,15	
Restes à réaliser			43 023,80	452 759,25	43 023,80	452 759,25
Totaux cumulés	395 784,61	499 172,33	1 003 300,72	978 132,30	1 399 085,33	1 477 304,63

COMPTE ANNEXE REGIE DE TRANSPORT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		18 474,68		51 817,77	0,00	70 292,45
Opérations de l'exercice	20 316,78	29 426,21	29 178,63	4 995,78	49 495,41	34 421,99
Totaux	20 316,78	47 900,89	29 178,63	56 813,55	49 495,41	104 714,44
Résultats de clôture		27 584,11		27 634,92		55 219,03
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	20 316,78	47 900,89	29 178,63	56 813,55	49 495,41	104 714,44

2°/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs identiques avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

